

SEANCE DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi **28 janvier**, à 20h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 janvier, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard MATEILLE, Maire**.

Présents : Mmes BERDAH-FEUILLARD, BERRON, FORTINON, DÉJOUA, LLADO, NICHILLO, MM. MATEILLE, BLOT, BOUCHE, CABALLERO, DALIER, DEPUYDT, GILLÉ, LEGRAND, MOREL, ROUMAZEILLES, TOMAS.

Pouvoirs : M. PERNIN à M. MOREL, Mme LENOIR à Mme DÉJOUA.

Absents excusés : Mmes ALBERTIN-LEGUAY, Mmes GUERSTEIN, PETTENO.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur DALIER a été désigné avec la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire appelle les conseillers à formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2018.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour et indique le report de la délibération n°6 en raison d'un manque d'éléments.

01 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019– Réhabilitation du pavillon Chavat en ALSH

Monsieur le Maire donne la parole à M. Gillé qui explique qu'il s'agit de solliciter l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour financer le projet de réhabilitation du Pavillon Chavat afin d'accueillir les enfants de l'ALSH actuellement installés dans les locaux scolaires.

Le coût global de ces travaux s'élève à 300 000 € HT, dont une partie peut être financée par la Dotation d'Équipement Des Territoires Ruraux sur l'année 2019 ainsi que par le Département.

Monsieur le Maire ajoute que le financement de la CAF pourrait intervenir uniquement dans le cas où les locaux seraient exclusivement réservés à l'accueil de loisirs.

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES

Reconversion du pavillon Chavat en ALSH	294 170 €
Frais annexes et imprévus :	5 830 €
Coût global de l'opération HT	300 000 €
TVA 20 %	60 000 €
COÛT DE L'OPERATION TTC	360 000 €

RECETTES :

D.E.T.R. – Etat (35% du HT)	105 000 €
Commune :	195 000 €
TOTAL RECETTES :	300 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de Langon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(à l'unanimité)

2- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 – Création d'un point d'accueil avancé et installation d'un espace numérique

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour financer la création d'un point d'accueil avancé et installation d'un espace numérique pour une partie des travaux, à hauteur de 25 %, financée par la DETR sur l'année 2019.

Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES

Création d'un accueil avancé et installation espace numérique	304 419,00 €	
	(dont 99 392 €	pour l'espace numérique)
Frais annexes et imprévus :		inclus dans chaque lot
Coût global de l'opération HT	304 419,00 €	
TVA 20 %	60 883,80 €	
COÛT DE L'OPERATION TTC	365 302,80 €	

RECETTES :

D.E.T.R. – Etat (25% du HT)	
- accueil (plafonné à 100 000 €)	25 000 €
- espace numérique	24 848 €
Commune :	254 571 €
TOTAL RECETTES :	304 419 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de Langon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(à l'unanimité)

03 – Restauration du parc Chavat – phase 2 tranche c - Réactualisation du plan de financement et demande de subvention auprès du Conseil Départemental (direction de l'environnement)

Monsieur le Maire donne la parole à M. Depuydt qui explique qu'il s'agit de réactualiser une demande de subvention. En effet, de nouvelles modalités permettent de demander une aide plus importante à la Direction de l'Environnement du Département de la Gironde concernant l'ensemble des travaux relatifs au volet paysager du parc Chavat.

Monsieur le Maire propose de réactualiser le plan de financement présenté au préalable, afin de pouvoir faire les demandes nécessaires en suivant et souligne que l'autofinancement de la Commune est seulement de 20 %.

M. Depuydt s'en félicite car l'ensemble du projet est subventionné entre 75 et 85 %. Il est rare qu'un projet en Gironde soit subventionné à cette hauteur.

Il est proposé le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL –PHASE 2 TRANCHE C

	Tranche C
DEPENSES	
Travaux volet paysager	
Travaux volet statuaire	76 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre 9,9 %	13 963,05 €
Actualisation prix, imprévus	4 000,00 €
Frais divers	2 000,00 €
Dépenses totales HT	215 963,05 €
	216 000,00 €
Arrondi à	43 200,00 €
TVA	259 200,00 €
TTC	
FINANCEMENT	
DRAC 40 %	86 400,00 €
Région 15 %	32 400,00 €
Département – DET	34 430,00 €
Département – DCC	19 570,00 €
Commune autofinancement – 20 %	43 200,00 €
TOTAL HT	216 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le plan de financement réactualisé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une nouvelle demande de subvention au Département,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(à l'unanimité)

04 - Avenant à la convention de partenariat avec EDF – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dalier qui rappelle que l'opération Cocon 33, portée par le Département, a pour objectif d'isoler massivement les combles perdus des collectivités girondines.

Il est proposé de poursuivre dans cette démarche et d'approuver la modification de l'acte constitutif du groupement de commande dont le but est d'autoriser le coordonnateur-mandataire à rechercher toute source de financement extérieur pour le compte des collectivités membres du groupement et à réaliser un dossier unique de demande de subvention pour l'ensemble des membres pour une subvention à hauteur de 30 % du montant des travaux.

Une visite avec le Conseil Départemental est prévue le 15 février prochain dans le but d'isoler les combles au dessus de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **d'approuver** l'avenant à l'acte constitutif du groupement de commandes, valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, ci-joint en annexe 01,
- **d'autoriser** le Département, en tant que mandataire de la maîtrise d'ouvrage, à rechercher des financements extérieurs pour le compte des collectivités membres du groupement, en sollicitant notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 30% du cout des travaux
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à transmettre les pièces justificatives de la réalisation des travaux à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention.

(à l'unanimité)

05 - Avis sur le projet de SAGE Vallée de la Garonne

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gillé qui rappelle que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vallée de la Garonne est un outil de planification locale pour la préservation et la gestion de la ressource en eau.

Il a pour objectif de concilier les différents usages et la protection des milieux aquatiques et humides.

Une fois adopté, il devient le cadre de référence pour les projets d'aménagement (*urbanisation, infrastructures, industrie, agriculture, etc...*).

La Commission Locale de l'Eau mise en place, a donné un avis favorable pour engager les consultations administratives lors de la séance plénière du 16 octobre 2018 et soumet le projet de schéma à l'avis des communes pour l'élaboration et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Ces avis sont réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de quatre mois.

Monsieur Gillé remercie Monsieur le Maire d'avoir bien voulu l'exposer.

Monsieur Roumazeilles précise qu'après avoir regardé certains chiffres, il a pu noter que le rendement de Bordeaux Métropole était de 82,50 % et a comparé celui du Syndicat des Eaux actuellement à 80,50%.

Monsieur Gillé confirme que le rendement de notre Syndicat est très bon. La moyenne des rendements est de 75 %.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable et souligne le travail qui a été fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis favorable au projet de SAGE Vallée de la Garonne.

(à l'unanimité)

06 - Participation aux frais de stage de Gospel pour les Podensacais

Délibération retirée

07 – Convention de mutualisation d'un espace public avec la Commune de CERONS

Monsieur le Maire explique que la Commune de CERONS souhaite réaliser des travaux d'aménagement de l'espace public situé à Peyressolle à l'entrée de la plaine des sports.

Cet espace est utilisé autant par les habitants de PODENSAC que ceux de CERONS notamment lors des activités du Football Club des Graves dont les adhérents proviennent essentiellement des deux communes.

Dans le cadre du dépôt du dossier de demande de DETR par la Commune de CERONS pour l'aménagement de cet espace, la Commune de CERONS propose de signer une convention de mutualisation de cet équipement sans aucune incidence financière pour la Commune de Podensac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** de mutualiser cet espace avec la Commune de CERONS
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

(à l'unanimité)

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe qu'il compte émettre un avis favorable à l'installation d'un magasin Bio à proximité du Super U lors de la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) le 6 février prochain.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion aura lieu le lendemain avec une entreprise ayant réalisé des travaux importants à proximité du Collège à côté du transformateur sur le domaine privé.

Mme Déjoua demande quel magasin va s'implanter derrière les Cocottes à pois.

Monsieur le Maire indique qu'un permis de construire a été déposé initialement par la Vie Claire mais précise qu'il n'a pas plus d'information à ce sujet.

Madame Fortinon demande ce qu'il en est des locations de Domofrance.

Monsieur Gillé rappelle que les dossiers doivent être déposés auprès de Domofrance après avoir fait une demande de logement social.

Monsieur le Maire précise qu'il centralise toutes les demandes faites pour Domofrance dans un dossier.

Monsieur le Maire remercie l'assistance et déclare la séance levée à 21 h 30.

Émargements page suivante.